

Description brève	Fabricant matériel d'emballage.	
	Description	Code
Lieu	Fabricant.	PL43
Activité	Fabrication	AC39
Produit	Matériel d'emballage en contact avec les aliments	PR94
Ag/Au/E	Enregistrement.	NA.
Type de n° Agr/Aut	NA.	
Guide autocontrôle	Pas de guide.	-

Matériel d'emballage = tous les produits, fabriqués à partir de tous types de matériel qui peuvent être utilisés pour contenir, protéger, transporter, livrer et mettre à disposition des produits sur tout le trajet du producteur au consommateur.

Les établissements qui fabriquent le matériel d'emballage primaire adapté pour les denrées alimentaires doivent être enregistrés. En d'autres mots, seuls les établissements qui fabriquent le matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires sont concernés par l'obligation d'enregistrement.

Par exemple:

- établissements qui produisent des matériels d'emballage plastiques qui sont livrés aux établissements qui impriment, coupent, impriment en forme (thermoformage, étirer,.....)
- établissements qui collent, impriment en forme (thermoformage, étirer,...), transforment des films dans un multilayer,des matériels d'emballage de plastique primaire, excepté des établissements de denrées alimentaires qui le font pour utilisation propre.
- établissements qui impriment des matériels d'emballage primaires, excepté des établissements de denrées alimentaires qui impriment seulement un numéro de lot et/ou une date de durabilité sur l'emballage.
- établissements qui produisent des préformes.
- établissements qui soufflent des bouteilles PET à partir de granules/pellets.
- établissements qui soufflent des bouteilles PET à partir de préformes, excepté des établissements de denrées alimentaires qui font celui-ci pour utilisation propre.
- établissements qui produisent des films de protection ménagères: films alimentaires, films de micro-ondes, films d'aluminium,....
- établissements qui produisent des emballages de carton et/ou papier primaire.
- établissements qui collent des emballages en carton primaire, excepté des établissements de denrées alimentaires qui le font pour utilisation propre.
- établissements qui produisent des couvercles pour contact direct avec les denrées alimentaires.
- établissements qui produisent du film rétractable.
- établissements qui produisent des bocaux, boîtes,..... pour contact direct avec les denrées alimentaires.
- des fabricants de denrées alimentaires qui soufflent des bouteilles PET à partir de granules/pellets pour utilisation propre.
- des fabricants de denrées alimentaires qui impriment de matériel d'emballage pour utilisation propre.
-

Des établissements qui fabriquent du matériel d'emballage secondaire, ne doivent pas être enregistrés!

Exemples de matériels d'emballage secondaire:

- emballage de carton dans lesquels se trouve la denrée alimentaire déjà emballée dans un autre matériel d'emballage (par ex. en plastique, en aluminium,.....) ⇒ par ex. emballage de carton pour muesli, corn-flakes, biscuits, yaourt,.....
- emballages en plastique dans lesquels se trouve la denrée alimentaire déjà emballée dans un autre matériel d'emballage ⇒ par ex. des emballages en plastique pour des barres de snack emballées séparément, des bonbons à la menthe qui sont emballés séparément dans des petites boîtes en carton
-

Transport de matériel Fiche technique activité	TRA – ACT 102 Version n° 2 20/05/2014
<p>Les établissements suivants ne doivent non plus être enregistrés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissements qui fabriquent des matières premières: <ul style="list-style-type: none"> ✓ établissements qui produisent des granules/pellets de PE, PVC, PP,.... ✓ - établissements qui produisent des cartons/feuilles de support pour tartes et gâteaux. - établissements qui produisent des feuilles absorbantes d'humidité (type meatpads). - fabricants de denrées alimentaires qui soudent les emballages. - fabricants de denrées alimentaires qui mettent une étiquette sur des emballages. - fabricants de denrées alimentaires qui impriment une date de durabilité et/ou un numéro de lot sur l'emballage. - fabricants de denrées alimentaires qui soufflent des bouteilles PET à partir de préformes pour son propre compte. - fabricants de denrées alimentaires qui font des emballages par thermoformage pour son propre compte. - fabricants de denrées alimentaires qui utilisent du film rétractable, qui étirent,.... - 	
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l'activité de la fiche)	
NA.	
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l'activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)	
<p>Transport, réception, manipulation et stockage de matières premières pour la fabrication de matériel d'emballage.</p> <p>Entreposage de matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires pour son propre compte.</p> <p>Conditionnement et emballage de matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires pour son propre compte.</p> <p>Vente en gros de matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires.</p> <p>Transport de matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires pour son propre compte.</p> <p>Vente en détail de matériel d'emballage, avec ou sans disposer d'infrastructure et d'équipement destinés à cette activité (par ex.: espace de vente). Si vente dans des installations prévues à cet effet ou avec des équipements spécifiques (par ex.: espace de vente) – pas d'obligation d'enregistrement.</p>	
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l'activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)	
NA.	
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l'activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)	
NA.	
Base juridique	
A.R. du 16 janvier fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.	
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)	
Néant.	
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Ag/Aut	
NA.	
Conditions pour attribuer l'Ag/Aut	
NA.	
Informations complémentaires et/ou remarques	
NA.	

Transport de matériel Fiche technique activité	TRA – ACT 102 Version n° 2 20/05/2014
Autocontrôle	
-	
Financement	
Secteur de facturation: production de matériel d'emballage. Si activité principale de l'unité d'établissement: montant de la contribution est fixé en fonction du nombre de personnes occupées.	